

## INFORMATIONS A L'ORDRE DU JOUR DU CTL du 17 Décembre 2019

1 / Fusion du SPF de Chaumont 1 et du SPF de Chaumont 2 :

**La fusion des bases concrétisera la création d'un SPF-E départemental le 26 octobre 2020.**

Elle nécessitera la mise en place d'un pilotage rapproché de la direction en liaison avec le responsable des SPF.

Dès décembre 2019, un comité de pilotage sera mis en place avec tous les services concernés. Il permettra de présenter notamment :

- les enjeux des opérations de fusion,
- les pré-requis métiers et techniques à réaliser au moins deux mois avant la date de la fusion,
- le rétro-planning des opérations à mener.

Le SPF-E départemental disposera des emplois suivants :

- 1 Idiv
- 7 B
- 4 C

***Pour votre information, à ce jour, 2 postes C sont vacants, Quid de la suppression du cadre C dans le PLF 2020.***

2 / Accueil de proximité : création des Maisons France Service de Bologne et de Montigny le Roi.

***Le terme MFS a été remplacé par EFS, non pas Établissement Français du Sang mais Espaces France Services :)***

Deux EFS labellisés en 2020 en Haute-Marne feront l'objet d'un premier déploiement d'accueil de proximité :

- Le Val de Meuse (Montigny-le-Roi)
- Bologne.

Dans l'ensemble des accueils de proximité seront proposés les services qui correspondent aux principales situations pour lesquelles les usagers entrent en contact avec les services des Finances publiques :

- Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales
- Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne
- Être aidé pour déclarer ses revenus
- Gérer son prélèvement à la source
- Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux)
- Faire une réclamation contentieuse
- Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- Payer par cartes bancaires et par chèques (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes) : les paiements par CB se feront via les applications DGFIP
- Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement
- Obtenir des informations relatives aux aides sociales et bons de secours
- Obtenir un bordereau de situation
- Obtenir des informations sur la procédure de surendettement.

Ces démarches sont réalisées avec l'accord et en présence de l'utilisateur concerné.

En dehors du temps consacré aux usagers, l'agent sera considéré comme travaillant à distance pour son service de rattachement.

Les entreprises continueront à être gérées et renseignées par les services des impôts des entreprises.

## **PROFIL RECHERCHE**

- Expérience en matière d'accueil des particuliers en SIP
- Bonnes connaissances en matière de fiscalité des particuliers
- Mobilité (permis B requis)
- Aptitude au travail en autonomie dans un environnement différent
- Capacités d'organisation, de communication et de rigueur

## **DISPONIBILITES et CONDITIONS MATERIELLES**

L'accueil de proximité s'effectue sur une journée par semaine, le jour choisi ainsi que les horaires seront à déterminer en lien avec l'Espace « France Service ».

Ces horaires seront compatibles avec ceux pratiqués par le SIP de rattachement de l'agent.

L'intervention de l'agent dans un accueil de proximité se fera sous le régime « Mission » et ouvrira le droit aux frais de déplacement.

L'agent sera doté d'un équipement informatique complet : PC portable, imprimante portable ainsi que d'un téléphone mobile.

Sur place, l'agent disposera d'un bureau de réception et d'une connexion Internet.

## **FORMATIONS**

Un dispositif de formation sera mis en place visant à compléter les connaissances des agents au regard des situations attendues. Un prérequis sera établi en liaison avec l'agent.

***Pour votre information, des agents se sont portés volontaires sur le SIP de Langres et une visite à l'EFS de Montigny le Roi a déjà eu lieu.***

***Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter.***

**RESTONS SOLIDAIRES**